

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	15^{ème}
Nom de site	HELIPORT	Numéro	24U7
Adresse du site	1, boulevard Victor	Hauteur	R + 7 (30,35 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G avec changement d'antennes.		
Complément d'info	Site comportant six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site SFR (60°, 150° et 270°).		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	10/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	27/03/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	27/05/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, l'opérateur est conduit à modifier un relais sur la terrasse de l'immeuble dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Trois des six antennes seront rendues inactives. Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 60°, 165° et 240°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	6° à 11°
Estimation	60° < 5V/m ; 165° < 5V/m ; 240° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 6 antennes existantes par 6 nouvelles antennes, dont trois antennes devenant inactives.
Zone technique	Des modules seront installés à proximité des antennes. Des armoires techniques seront ajoutées sur la zone technique.
Hauteur antennes/sol	29,00 m pour les antennes actives 30,05 m pour les antennes inactives

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

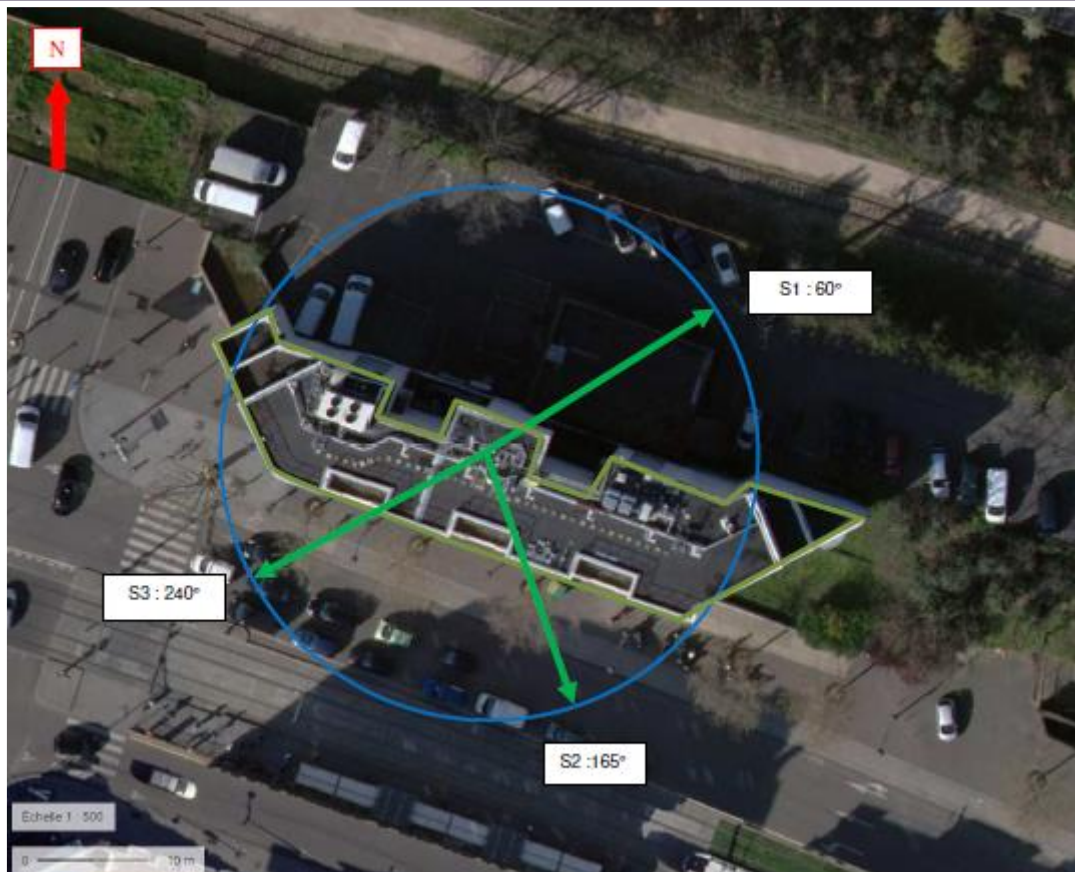
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



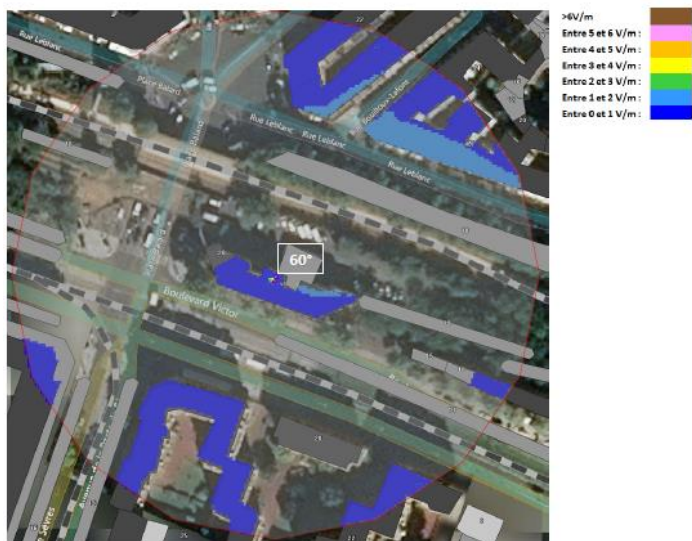
AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

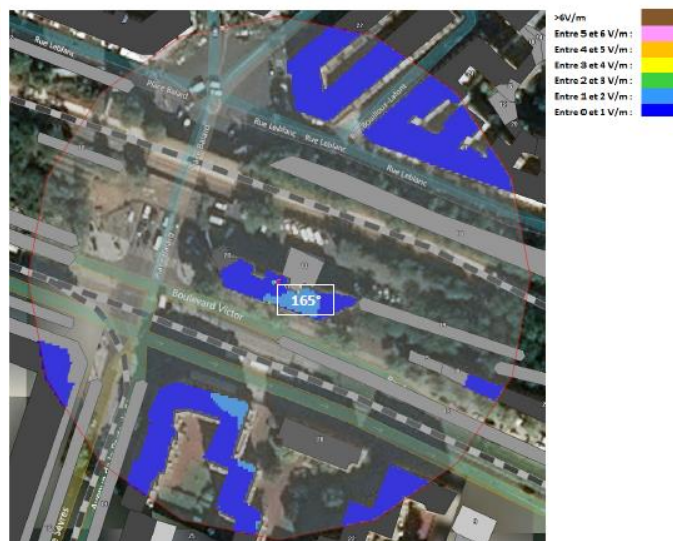


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 165°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.



	Azimut 60°	Azimut 165°	Azimut 240°
Niveau maximal	Inférieur à 5V/m	Inférieur à 5V/m	Inférieur à 4V/m
Hauteur	19.5m	19.5m	19.5m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 60°



AZIMUT 165°



AZIMUT 240°

